

<p><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 14 AVRIL 2014</b></p>
--

Présents

Céline ANSART  
Thierry ARNAL  
Franck BARBIER  
Frédéric CADIOU  
Ghislaine DENISSELLE  
Sylvie DIVERCHY  
Jérôme GRAINDORGE  
Philippe JOSPIN  
Bernard KAMINSKI  
Sébastien LETENEUR  
Anne Sophie LEROY  
Sébastien MALAPEL  
Cyril GARNIER, représentant Mohamed OURAK  
Adrien PILNIAK  
Emilie SIMONEAU  
Aurélien VANDENBERGUE  
Bachir ZOUDJI

Excusés :

Charlie BARLA – Pouvoir à Franck BARBIER  
Laurent COULON – Pouvoir à Bernard KAMINSKI

---

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 27/03/2014

B ZOUDJI demande qu'on ajoute à la page 4, dans son intervention, le terme « et activité Physique » après sciences du sport et que le mot « appellation » soit remplacé par « restructuration et partenariat ».

*Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 27/03/2014 :*

*Ne prend pas part au vote : 4*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*Le compte rendu du conseil d'UFR du 27/03/2014 est adopté à l'unanimité.*

F BARBIER remercie M KAMINSKI pour sa participation active à notre conseil et pour l'aide qu'il a apportée aux associations.

## 2° Fiches AOF 1

### - LICENCE :

Les fiches de licence n'ont pas été modifiées. F BARBIER indique qu'il a ajouté Eric Watelain dans la liste de l'équipe pédagogique à sa demande.

Suite à une remarque de S MALAPEL concernant l'abandon de l'indication des noms, F BARBIER précise que dans ce cas, il y aurait le nombre d'intervenants à la place.

P JOSPIN demande pourquoi il est indiqué dans les objectifs de la formation management que celle-ci concerne les publics âgés et handicapés et se demande si elle n'empiète pas sur le domaine des APAS.

S MALAPEL répond que cette action se situe dans la gestion et l'organisation.

F BARBIER abonde en précisant que ce sont les termes de la fiche RNCP.

### - DEUST :

B ZOUDJI souhaite savoir si ce DEUST et la licence SPORTICE rentrent dans la formation STAPS.

F BARBIER indique que ces formations font partie du même domaine STS mais pas de la même mention.

### - LICENCE SPORTICES :

J GRAINDORGE précise que la fiche est adossée à la fiche RNCP correspondante.

Vote pour l'adoption des fiches AOP de licence :

*Ne prend pas part au vote : 4*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 15*

### - MASTER

F BARBIER indique que le Ministère a tranché et que le parcours Sciences du Sport et de l'activité Physique sera intégré dans chaque mention des Masters.

B ZOUDJI demande qui délivrera le diplôme pour le master management du sport.

F BARBIER précise que ce master entre dans le domaine Economie et Gestion géré au niveau de la COMUE et que par conséquent, ce sera l'IAE qui délivrera le diplôme ; la FSMS aura la gestion du parcours.

F BARBIER annonce ensuite qu'il n'a pas en sa possession de fiche pour le master MEEF.

T ARNAL rappelle que ce master est géré entièrement par l'ESPE.

Vote pour l'adoption des fiches AOP de « Master Entrepreneuriat et Management de Projet » et de « Master Ingénierie et Ergonomie des Activités Physiques »:

*Ne prend pas part au vote : 4*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 15*

### 3° Questions diverses

A VANDENBERGUE indique que la salle 304, mise à disposition des étudiants pour leurs travaux personnels est souvent occupée pour le passage d'oraux..., il demande s'il est possible d'avoir une autre salle à disposition.

F BARBIER répond que la salle 312 a été vidée et qu'elle peut être utilisée dans ce cadre par les étudiants.

A PILNIAK informe le conseil qu'il y a eu une manifestation à Lille à la DDTS qui a rassemblé environ 100 personnes contre la loi de modernisation du sport.

AS LEROY demande si les stages APAS auront lieu sur une semaine bloquée.

S LETENEUR répond qu'en L2, il n'y aura pas de changement. En L3, il n'y aura plus de stage au S5. Il restera la possibilité d'effectuer un stage plus important mais il n'a pas encore tranché sur les notions de plusieurs structures d'accueil ou de l'accueil de plusieurs étudiants sur une même structure. Il souhaite cependant conserver la diversité des structures d'accueil.

S MALAPEL évoque la possibilité de libérer les étudiants 2 après-midis par semaine pour réaliser les Temps d'Activité Péri-éducatifs qui va avoir un impact sur l'organisation des cours.

La séance est levée à 18h30.